

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, GRANGE Jean-François,

Absents excusés : SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), DELHOMME Baptiste (pouvoir donné à R. COHAS) MASSACRIER Marie-Claude (pouvoir donné à S. DUCHEZ)

Absents : GARIN Maximilien, COMBE Emilie, GIBERT Marie-Anne.

Objet : *Décision modificative n° 1*

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de prendre une délibération pour modifier les crédits liés à une erreur matérielle dans la saisie du budget 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder aux mouvements de crédits suivants sur le budget général 2023:

Section d'investissement

Recette

cpte 165/041 - 1 257.63 €

Recette

cpte 165/16 + 1 257.63 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 7 avril 2023
Le Maire
Thierry GOUBY

Le secrétaire de séance
Régine COHAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230407-2023-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023